

# prévention

## GAZ



Ne jamais allumer ni éteindre la lumière s'il y a une odeur de gaz. N'y touchez pas. N'essayez pas de localiser la fuite à l'aide d'un briquet, d'une allumette, etc.

## CHAUFFAGE

Ne bouchez pas les conduits ni les grilles de ventilation des chaudières (la combustion incomplète provoque l'étouffement).  
N'accumulez pas d'affaires dans les salles des chaudières.

## INCITÉ



Ne surchargez pas les prises.  
Ne surchauffez pas les appareils domestiques qui fonctionnent avec des résistances (appareils de chauffage, séchoirs, etc.).

## SINE



Ne cuisinez pas avec des vêtements à manches larges.  
Ne vous absentez pas en laissant des aliments sur le feu.  
Ne jetez pas de mégots sans les avoir mouillés au préalable.

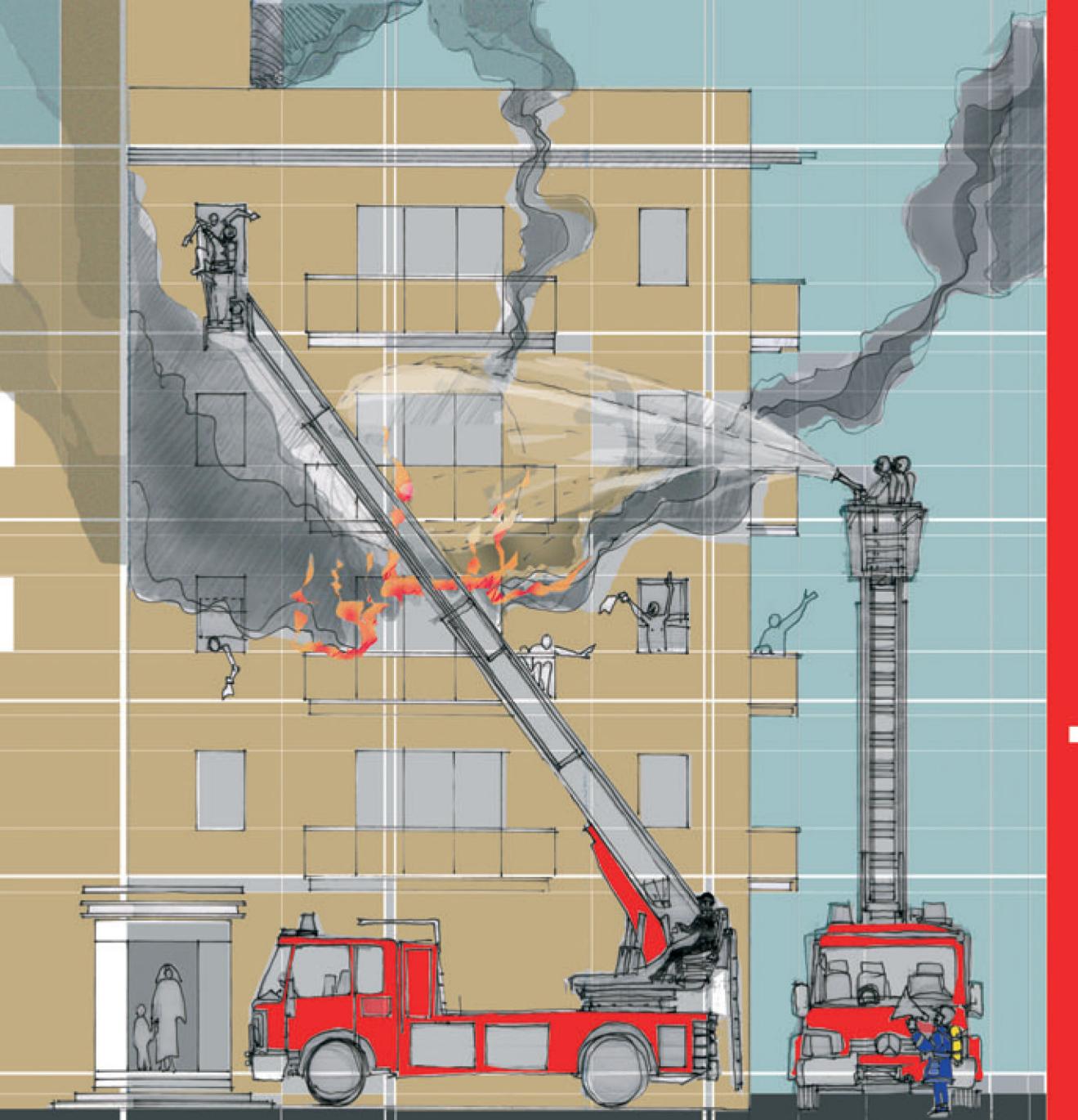
## Ce que vous NE DEVEZ PAS FAIRE

## PROPRIÉTÉ

N'oubliez pas que vous êtes responsable de l'entretien des installations (ascenseurs, chauffage, chaudières, groupes électrogènes, etc.)

Ne tolérez pas le dépôt d'objets quelconques dans les zones de passage ou dans les salles de machines.

Ne tolérez pas des escaliers non compartimentés et veillez à ce que l'accès des portes soit toujours libre.



## Les pompiers | vous informer

# conseils de



Si vous détectez une odeur de gaz, aérez la pièce et fermez le robinet d'arrêt.  
Prenez l'habitude de fermer les robinets si vous n'allez pas l'utiliser.



Respectez les distances nécessaires entre les appareils de chauffage et les matières combustibles du logement (rideaux, couvertures, couvre-lits, etc.).

## ÉLECTR

Actualisez l'installation électrique en ajoutant des éléments de protection (prises de terre, différentiels, etc.).



Si une poêle prend feu, essayez de la couvrir avec un couvercle ou ajoutez de l'huile (ne versez jamais de l'eau).

## CUI

## Ce que vous DEVEZ FAIRE

FAITES appliquer la réglementation en vigueur.

EXIGEZ des projets rédigés et certifiés par un technicien compétent.

VÉRIFIEZ que les travaux sont réalisés par des sociétés homologuées par l'organe compétent de la Communauté de Madrid.

EXIGEZ la présence et l'entretien des moyens d'autoprotection nécessaires (extincteurs, détecteurs, éclairage de secours, etc.).

CONSERVEZ les rapports de révision.



112

[www.madrid.es/bomberos](http://www.madrid.es/bomberos)



La prévention est  
une obligation



# Si un incendie se déclare

Appelez le 112 et indiquez où vous vous trouvez et dans quelles circonstances.

**FERMEZ**  
toutes les  
**PORTES.**

N'essayez PAS de sortir par les fenêtres. Attendez les secours.

**NE sortez PAS sur le palier s'il y a de la FUMÉE.**  
Elle TUE plus que le FEU.

S'il y a de la fumée, déplacez-vous au ras du sol en vous protégeant le nez et la bouche ; fermez les portes, réfugiez-vous dans une pièce ventilée et faites-vous voir à l'extérieur.

Appelez le 112.  
N'attendez pas que quelqu'un d'autre le fasse pour vous.

Protégez les enfants avec des couvertures et sortez sans rien emporter avec vous. Le plus important est de rester en VIE.

**S'IL N'Y A PAS DE FUMÉE,** descendez tranquillement par l'escalier.

Placez des serviettes humides au bas des portes.

Fermez les fenêtres pour éviter l'entrée de la fumée.

Bouchez toutes les fentes.

Mouillez les fenêtres menacées par les flammes.

Si l'incendie est dans votre logement, essayez de **SORTIR EN FERMANT** les portes.

**N'utilisez JAMAIS**  
l'ascenseur.

Si vous détectez un incendie, APPELEZ les POMPIERS et donnez l'alarme.

Si vous ne pouvez pas sortir, essayez de vous protéger à l'extérieur en vous faisant voir.

Remettez les clefs de votre logement aux POMPIERS afin qu'ils puissent examiner tout l'immeuble.

